

OBJECTIFS :

Pour les agents concernés, être capable de fournir les premiers renseignements concernant les funérailles aux familles et personnes frappées par un deuil et être capable de les diriger, si besoin, vers un conseiller funéraire.

PUBLIC :

Les agents qui accueillent et renseignent les familles :

- Hôtesse, standardiste, vendeur ou vendeuse

CONTENU :

Le contenu de cette formation répond aux exigences réglementaires telles que définies par les décrets d'application des lois 93-23 et 2008-1350 :

• Explication détaillée de la législation, réglementation funéraire :

- Les règles concernant les transports de corps avant mise en bière.
- Les règles concernant les soins de conservation.
- Les règles concernant les mises en bière, délais et conditions administratives.
- Les règles concernant les transports de corps après mise en bière.
- Les règles concernant les inhumations, les cimetières.

• Hygiène et sécurité :

- Les règles de propreté, les précautions à prendre.
- La communication avec les familles sur l'hygiène.

• Psychologie et sociologie du deuil :

- Exposé sur le syndrome du deuil, sa prise en compte et sa gestion.
- La place du deuil dans la vie sociale.

• Protocole des obsèques, pratique et symbolique des différents rites funéraires dont la crémation ou le cérémonial :

- Les grands principes du cérémonial, les usages et les rites selon les régions, les origines et les croyances.
- Techniques de communication et d'expression en matière funéraire.

DURÉE : 40 heures

MOYENS :

- 19 heures de formation ouverte à distance, E-learning (F.O.A.D), via une connexion internet concernant l'explication du phénomène du deuil, l'hygiène et la sécurité, la législation et la réglementation funéraire. Le suivi de l'avancement du candidat se fait sur la plate forme F.O.A.D. Le candidat bénéficie également d'une assistance téléphonique.
- 21 heures soit 3 jours en formation présentielle concernant la place du deuil dans la vie sociale, le protocole des obsèques, pratique et symbolique des différents rites funéraires.
- Salle de formation réservée pour l'ensemble de la formation. Une feuille d'émargement sera faite signée en fin de formation et une attestation de formation sera délivrée.